

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : **anglais**

N° : **ICC-RoR56-01/09**
Date : **8 septembre 2009**

LA PRÉSIDENTE

Composée comme suit : M. le juge Sang-Hyun Song, Président
Mme la juge Fatoumata Dembele Diarra, premier
vice-président
M. le juge Hans-Peter Kaul, second vice-président

Public

**Décision relative à la modification du niveau de confidentialité de la Décision relative au
recours contre la décision du Greffier refusant l'inscription de
Mme Magdalena Ayoade sur la liste d'experts**

Décision à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

LE GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

Autres

Mme Magdalena Ayoade, requérante

Le greffier adjoint

M. Didier Preira

La Présidence de la Cour pénale internationale,

Saisie du recours introduit par Mme Magdalena Ayoade (« la Requérante ») contre la décision du Greffier rejetant sa demande d'inscription sur la liste d'experts¹,

Vu sa Décision relative au recours contre la décision du Greffier refusant l'inscription de Mme Magdalena Ayoade sur la liste d'experts (« la Décision »), rendue le 6 août 2009 avec la mention « confidentiel »²,

Vu sa conclusion selon laquelle rien dans la Décision ne permet à première vue de justifier qu'elle porte la mention « confidentiel » et sa demande invitant la Requérante et le Greffier à fournir des informations ou tout élément de fait ou de droit justifiant de maintenir le niveau de confidentialité de la Décision, ainsi que des précisions quant aux informations devant être supprimées avant qu'elle soit rendue publique³,

Attendu que ni la Requérante, ni le Greffier n'ont fait part de raisons justifiant de maintenir le niveau de confidentialité de la Décision ou de la nécessité de supprimer certaines informations avant qu'elle soit rendue publique,

Par la présente,

Décide de rendre la Décision publique.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

Mme la juge Fatoumata Dembele Diarra, premier vice-président
Au nom du juge Sang-Hyun Song, Président

Fait le 8 septembre 2009

À La Haye (Pays-Bas)

¹ ICC-RoR56-01/09-1-Conf-Anx3.

² ICC-RoR56-01/09-2-Conf-tFRA.

³ ICC-RoR56-01/09-2-Conf-tFRA, par. 20.